États financiers de

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Exercice clos le 31 mars 2023

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des soldes des fonds	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;



Page 3

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- entre autres renseignements, nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.H. .. R. R. C. R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 25 mai 2023

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	19 386 860 \$	11 724 012 \$
Placements à court terme (note 2)	77 373 600	1 090 680
Débiteurs (note 3)	1 162 255	52 198 622
Frais payés d'avance	81 553	94 926
	98 004 268	65 108 240
Placements (note 2)	103 172 506	104 098 514
Immobilisations corporelles (note 4)	461 212	522 955
	201 637 986 \$	169 729 709 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	1 706 435 \$	1 560 734 \$
Subventions à payer à l'Hôpital d'Ottawa (note 3) Subventions à payer à l'Institut de recherche de	1 222 427	3 891 649
l'Hôpital d'Ottawa (note 3)	4 114 796	4 534 786
	7 043 658	9 987 169
Soldes des fonds		
Soldes des fonds Fonds non affectés	5 757 192	5 415 850
	5 757 192 461 212	522 955
Fonds non affectés		
Fonds non affectés Investi dans les immobilisations corporelles	461 212	522 955
Fonds non affectés Investi dans les immobilisations corporelles Fonds affectés	461 212 112 686 200	522 955 78 067 212

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

, administrateur

, administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Fonds	Fonds	Fonds	Total	Total
	non affecté	affecté	de dotation	2023	2022
Revenus					
Dons	44 597 996 \$	9 378 628 \$	1 358 006 \$	55 334 630 \$	44 011 445 \$
Loterie (note 5)	1 035 158	_	_	1 035 158	1 010 939
Revenus (pertes) de					
placements (note 2)	394 033	1 323 268	813 343	2 530 644	2 119 024
	46 027 187	10 701 896	2 171 349	58 900 432	47 141 408
Dépenses					
Levées de fonds directes	1 018 320	_	_	1 018 320	831 249
Autres activités de levée					
de fonds	6 304 478	_	_	6 304 478	5 988 449
Loterie (note 5)	529 251	_	_	529 251	527 149
Frais d'administration	1 560 998	_	_	1 560 998	1 498 427
	9 413 047	_	_	9 413 047	8 845 274
Excédent des revenus					
sur les dépenses					
avant les subventions	36 614 140	10 701 896	2 171 349	49 487 385	38 296 134
Subventions (note 3)	313 971	11 852 619	2 469 007	14 635 597	16 166 722
Excédent (insuffisance)					
des revenus					
sur les dépenses					
et les subventions	36 300 169 \$	(1 150 723)\$	(297 658)\$	34 851 788 \$	22 129 412 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

		Investi dans les immobil-				
	Fonds non affecté	isations corporelles	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	5 415 850 \$	522 955 \$	78 067 212 \$	75 736 523 \$	S 159 742 540 \$	137 613 128 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et les subventions	36 300 169	_	(1 150 723)	(297 658)	34 851 788	22 129 412
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 808)	15 808	_	-	_	
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 4)	77 551	(77 551)	_	-	-	_
Transferts interfonds (note 6)	(36 020 570)	-	35 769 711	250 859	-	_
Solde à la fin de l'exercice	5 757 192 \$	461 212 \$	112 686 200 \$	75 689 724 \$	3 194 594 328 \$	159 742 540 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et		
les subventions	34 851 788 \$	22 129 412 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	77 551	81 752
Pertes non réalisées sur les placements (note 2)	5 622 997	6 810 355
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(71 575)	(114 056)
Frais payés d'avance	13 373	(1 827)
Créditeurs et charges à payer	145 701	(213 508)
Subventions à payer	(3 089 212)	(345 254)
	37 550 623	28 346 874
Activités d'investissement		
Acquisitions nettes de placements (note 2)	(29 871 967)	(13 377 806)
Acquisition des placements à court terme	(15 808)	(17 345 060)
	(29 887 775)	(30 722 866)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	7 662 848	(2 375 992)
Encaisse, au début de l'exercice	11 724 012	14 100 004
	11127012	14 100 004
Encaisse, à la fin de l'exercice	19 386 860 \$	11 724 012 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») est une fondation constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Sa mission consiste à inspirer, à permettre et à reconnaître l'appui de la collectivité à l'égard des soins aux malades et à faciliter la recherche à l'Hôpital d'Ottawa et à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (numéro d'enregistrement 869042747RR0001) et, par conséquent, elle est exonérée de l'impôt et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Afin de s'assurer de l'observation des limites et des restrictions s'appliquant à l'utilisation des ressources mises à sa disposition, la Fondation classe ses comptes par fonds à des fins d'information, conformément aux activités ou aux objectifs indiqués par les donateurs ou suivant les directives du conseil d'administration. Aux fins de l'information financière, les soldes de fonds ont été classés en trois fonds, soit :

i) Fonds affecté

Le fonds affecté inclut les ressources qui doivent être utilisées aux fins déterminées de l'extérieur par les donateurs ou de l'intérieur par le conseil d'administration.

ii) Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend les ressources pour lesquelles le donateur a stipulé que le capital du fonds doit être conservé en permanence, de même que les fonds affectés à l'interne à des fins particulières de dotation. Il comprend aussi les sommes à conserver en permanence selon les indications du donateur ou du conseil d'administration.

iii) Fonds non affecté

Le fonds non affecté enregistre les activités générales de sollicitation, d'attribution de subventions et d'administration de la Fondation, y compris les activités relatives au fonds affecté et au fonds de dotation. Le fonds non affecté comprend des sommes que la Fondation peut immédiatement utiliser à des fins générales suivant les instructions du conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits

Les dons sont constatés comme revenus lorsque reçus. Les dons corporels en nature sont constatés à la juste valeur au moment de la donation. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers vu la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Les dons non affectés sont comptabilisés en tant que revenus du fonds non affecté. Les dons désignés représentent les contributions reçues dans des buts spécifiques et sont constatés comme revenus du fonds affecté. Les dons en dotation représentent les contributions reçues uniquement lorsque les revenus du placement des montants reçus peuvent être utilisés.

Les revenus de placements non affectés sont constatés comme revenus de placements dans le fonds non affecté. Les revenus nets de placements affectés à l'externe devant être rajoutés au montant principal des ressources détenues pour la dotation sont constatés comme revenus de placements dans le fonds de dotation. Les autres revenus de placements affectés à l'externe sont constatés comme revenus de placements à l'état des résultats dans le fonds affecté.

c) Charges

Les charges sont constatées au cours de l'exercice où elles sont engagées et sont ventilées dans la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

La Fondation répartit les salaires entre les diverses fonctions après leur comptabilisation initiale, comme l'indique la note 9.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser ses instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

Les revenus de placements incluent les revenus d'intérêts, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés.

e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Les murs des donateurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

f) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont déclarés dans la période où ils sont connus.

2. Placements

a) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des obligations de sociétés venant à échéance entre 2023 et 2027 (entre 2022 et 2025 en 2022) et portant intérêt à des taux variant entre 1,85 % et 4,09 % (entre 1,943 % et 4,09 % en 2022).

Au 31 mars 2023, le coût des placements à court terme de la Fondation s'élève à 78 462 471 \$ (2022 - 53 060 388 \$).

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Placements (suite)

a) Placements à court terme (suite)

Puisque ces placements sont remboursables par anticipation, ils sont considérés comme étant à court terme.

b) Placements à long terme

Le tableau suivant indique la juste valeur des placements à long terme de la Fondation :

	2023	2022
Encaisse, bons du Trésor et dépôts à terme Titres à revenu fixe Placements en actions Placements alternatifs	3 562 393 \$ 32 927 421 56 126 026 10 556 666	5 388 865 \$ 30 314 425 58 732 799 9 662 425
	103 172 506 \$	104 098 514 \$

Au 31 mars 2023, le coût des placements de la Fondation est de 108 439 128 \$ (103 969 244 \$ en 2022).

Les placements à revenu fixe comprennent des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés venant à échéance entre 2022 et 2053 (entre 2022 et 2064 en 2022) et portant intérêt à des taux variant entre 1,1 % et 5,85 % (entre 1,337 % et 6,250 % en 2022).

c) Revenus de placements :

Les revenus de placements se résument ainsi :

	2023	2022
Intérêts, dividendes et autres Gains (pertes) réalisé(e)s Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	8 537 637 \$ (383 996) (5 622 997)	7 642 157 \$ 1 287 222 (6 810 355)
Revenus de placements	2 530 644 \$	2 119 024 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée à l'Hôpital d'Ottawa et à ses entités affiliées.

a) L'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital d'Ottawa effectue certains paiements au nom de la Fondation. Les créditeurs comprennent un montant de 722 371 \$ (587 522 \$ en 2022) à payer à l'Hôpital d'Ottawa en remboursement de ces paiements.

L'Hôpital d'Ottawa recueille des fonds provenant de la vente de billets pour sa Loterie du personnel. Les débiteurs comprennent un montant de 946 521 \$ (878 800 \$ en 2022) se rapportant à ces activités.

b) Subventions

Au cours de l'exercice, des subventions de 14 635 597 \$ (16 166 722 \$ en 2022) ont été approuvées et versées de la façon suivante :

	2023	2022
L'institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa L'Hôpital d'Ottawa – acquisitions d'immobilisations	625 563 \$ 223 631	440 681 \$ 13 000
et soins aux patients	5 592 153	6 657 920
L'institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa – acquisitions		
d'immobilisations et recherche en santé	8 169 376	8 987 413
Autre	24 874	67 708
	14 635 597 \$	16 166 722 \$

À la fin de l'exercice, une tranche de 5 337 223 \$ de ces subventions approuvées était payable (8 426 435 \$ en 2022).

4. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Aı Coût	nortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Cour	Cultiule	Helle	Пеце
Mobilier et matériel	1 376 523 \$	958 790 \$	417 733 \$	461 214 \$
Murs des donateurs	625 759	582 280	43 479	61 741
	2 002 282 \$	1 541 070 \$	464 040 ¢	500 OEE ¢
	Z UUZ Z8Z \$	1 54 1 070 \$	461 212 \$	522 955 \$

Au 31 mars 2022, le coût des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé s'élevaient à 1 986 474 \$ et 1 463 519 \$, respectivement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Produit des loteries

La Fondation présente les produits de la loterie du personnel de l'Hôpital d'Ottawa et des loteries communautaires. En 2023, le produit net des loteries était de 505 907 \$ (483 790 \$ en 2022). Les montants relatifs aux loteries sont présentés sur une base brute dans l'état des résultats.

6. Transferts interfonds

Au cours de l'exercice, les transferts interfonds suivants ont eu lieu :

- a) Le produit net des grandes activités communautaires de la Fondation a été viré du fonds non affecté au fonds affecté.
- b) Des frais d'administration correspondant à 1,0 % à 1,5 % du capital cédé ont été virés du fonds de dotation au fonds non affecté.
- c) Les frais d'administration relatifs aux dons affectés à des fins particulières ont été virés du fonds affecté au fonds non affecté.
- d) Les fonds dont les coûts d'exploitation dépassent six mois ont été transférés du fonds non affecté au fonds affecté.

7. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la Fondation participe au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime »), qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les participants au Régime recevront des prestations établies en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen des cinq dernières années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès, selon le montant le plus élevé des trois.

L'actif du Régime est composé de titres de première qualité. Les risques de marché et de crédit associés à ces titres sont gérés par le Régime, qui place son actif en fiducie et en vertu de sa politique de placement.

Les charges de retraite sont fondées sur les meilleures estimations faites par la direction du Régime, en consultation avec ses actuaires, quant au montant qui sera nécessaire pour fournir un degré d'assurance élevé que les prestations seront entièrement capitalisées à la retraite, comme le stipule le Régime. Selon l'objectif de capitalisation, les cotisations patronales au Régime sont censées correspondre à un pourcentage constant des cotisations salariales.

Les écarts entre les estimations de capitalisation actuarielles et l'expérience réelle peuvent être importants et tout écart est généralement capitalisé par les participants. La plus récente évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2020 indique que celui-ci est entièrement capitalisé sur une base de continuité l'exploitation. Les cotisations versées par la Fondation au Régime au nom de ses employés au cours de l'exercice s'élèvent à 491 614 \$ (402 095 \$ en 2022) et sont incluses dans l'état des résultats.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Instruments financiers

Risques découlant des instruments financiers

La Fondation s'expose aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de change et d'autres risques de marché qui sont posés à son portefeuille de placements.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux investissements dans des titres à revenu fixe.

La Fondation gère ce risque en surveillant régulièrement son exposition au risque de crédit et en tenant ses comptes en espèces auprès des banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Fondation gère également ce risque en appliquant sa politique de placement, qui stipule que les placements dans des titres à revenu fixe doivent se limiter à ceux dont la cote d'obligation minimale est BBB ou l'équivalent.

b) Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est inhérent au portefeuille de placements de la Fondation. La Fondation surveille le risque de marché en se conformant à une politique de placement approuvée par le conseil d'administration.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait aux conséquences négatives du changement des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de placement de la Fondation. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les pratiques de placement visent à éviter le risque excessif de perte ou de dépréciation des actifs, ainsi qu'à conserver une attente raisonnable de rendement équitable compte tenu de la nature du placement. La Fondation détient des placements dans des obligations à taux fixe qui sont assujetties à ce risque, car la valeur des instruments à taux fixe augmentera généralement si les taux d'intérêt baissent et diminuera si les taux d'intérêt augmentent. La Fondation gère ce risque en respectant les lignes directrices sur la durée et la concentration des obligations, qui sont énoncées dans sa politique de placement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Instruments financiers (suite)

b) Risque du marché (suite)

ii) Risque de change

Le risque de change dépend de la mesure dans laquelle les instruments libellés en devises autres qu'en dollars canadiens seront affectés par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport à ces autres devises. Cette exposition découle des soldes de trésorerie, des actions et des obligations de la Fondation détenus à l'étranger. De temps à autre, la Fondation investit dans divers effets et titres libellés en dollars américains, lesquels sont exposés au risque de change. À ce titre, son exposition au risque de change se limite aux placements libellés en dollars américains, pour un montant de 5 000 000 \$ (néant en 2022). La Fondation ne couvre pas le risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les marchés. La Fondation est exposée à ce risque en raison des actions contenues dans son portefeuille de placements. La Fondation gère cet autre risque de prix par la diversification, comme le prévoit sa politique de placement. De plus, les actifs et les marchés sont surveillés régulièrement.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand cellesci arriveront à échéance. La Fondation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif, ainsi qu'en maintenant des investissements qui peuvent être convertis en espèces dans le court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Les risques financiers auxquels la Fondation est exposée ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt et des fluctuations des prix du marché. La direction estime que ces risques sont suffisamment atténués et qu'ils ne menacent pas de façon importante les activités de la Fondation.

9. Ventilation des charges

Les charges salariales et sociales sont attribuées du volet des levées de fonds au volet de l'administration. Les charges sont réparties en fonction des employés spécifiquement identifiés ne participant pas directement aux activités de levée de fonds. Le montant attribué lors de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevait à 708 538 \$ (640 438 \$ en 2022).